

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un état des lieux global, simple et rapide de la gestion des RH et de l'organisation du travail.

Un outil de diagnostic permettant :

- d'évaluer les pratiques RH
- de mesurer les besoins réels de l'entreprise
- d'engager une réflexion avec le dirigeant pour identifier les solutions les plus adaptées aux difficultés rencontrées

### QUELS INTERETS POUR L'ENTREPRISE ?

- Avoir un bilan exhaustif de ses ressources humaines
- Repérer, analyser et évaluer les forces et faiblesses de l'entreprise dans ses pratiques RH
- Faire émerger et préciser la problématique RH de l'entreprise
- Repérer les priorités et hiérarchiser les difficultés rencontrées
- Aboutir à des préconisations et un plan d'action adapté à l'entreprise
- Etre accompagné dans la mise en œuvre du plan d'action en totalité ou partiellement

### QUELLES GARANTIES ?

- Un diagnostic mené par des conseillers experts RH
- Un outil élaboré, mis à jour et suivi par le Réseau Emploi Compétences des CCI
- Plus de 2 500 Diag RH réalisés dans les entreprises sur l'ensemble du territoire
- L'exhaustivité des thématiques abordées :
  - la gestion des compétences
  - le recrutement
  - la formation
  - la rémunération
  - l'organisation du travail
  - les relations sociales
  - l'information et la communication
- la structure du personnel

### QUELLES SONT LES ETAPES ?

#### 1. Renseignements préliminaires : (0.5 jr)

Le chef d'entreprise / responsable RH renseigne un questionnaire préliminaire, qu'il fait parvenir au conseiller avant l'entretien. Ce dernier se procure les informations complémentaires nécessaires (convention, caractéristiques du secteur d'activité, ...).

#### 2. Entretien de diagnostic : (0.5 jr)

Le chef d'entreprise / responsable RH et le conseiller passent en revue les 8 thématiques RH en tenant compte de l'historique et des projets de développement de l'entreprise.

#### 3. Synthèse de l'entretien : (1,5 jr)

Le conseiller analyse les informations recueillies et prépare une synthèse de son analyse, l'état des lieux des pratiques RH et un bilan.

#### 4. Recommandations : (0.5 jr)

Ces éléments sont présentés au chef d'entreprise / responsable RH pour validation, ainsi qu'un ensemble de recommandations adaptées à la culture et au fonctionnement de l'entreprise, que le dirigeant pourra mettre en œuvre seul ou avec l'appui des conseillers experts RH de CCI Formation.